

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Albert YOGO

**Membres présents** : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 10

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. François-Xavier PENICAUD pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membres absents**: 2

Mme Linda TABTE, Mme Anne-Lise LANSAQUE

**Délibération n°20240402DEL22**

**PATRIMOINE**

**Convention d'adhésion aux activités de "Conseil en Energie Partagé" avec le SIGERLy**

**RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER**

Mesdames, Messieurs,

Le SIGERLy (Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise) accompagne ses communes membres dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie par son service de «Conseil en Énergie Partagé» (CEP).

Les différents niveaux de prestations proposés dans le cadre de cette nouvelle offre sont :

**Le niveau 1 :**

Bilan annuel des consommations énergétiques du patrimoine de la Commune :

- les chiffres bruts des consommations/dépenses/émissions gaz à effet de serre,
- les évolutions sur plusieurs années,
- la comparaison à un référentiel,
- une analyse spécifique de 3 bâtiments choisis en concertation avec la commune,
- un bilan des actions de maîtrise de l'énergie réalisées,
- des préconisations d'ordre général.

Accompagnement sur le décret tertiaire :

- identification des bâtiments concernés par le dispositif Éco-Énergie-Tertiaire
- déclaration annuelle des consommations énergétiques sur la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME.

La Ville a fait le choix il y a plusieurs années maintenant de recruter un technicien en charge de la gestion des énergies qui prend en charge la plupart de ces missions.

**Le niveau 2 :**

- mise en place et/ou renouvellement de contrats d'exploitation des installations de chauffage,
- suivi des contrats d'exploitations.

Sur ce point, la Ville a fait le choix de retenir son propre bureau d'étude dans le cadre d'un marché public attribué le 20 septembre 2022 pour une durée de 6 ans.

**Le niveau 3 :**

Prestations à choisir au fil de l'eau, en fonction des besoins :

- études diverses : audits énergétiques, études de faisabilité d'énergie renouvelable, études d'opportunité et de faisabilité de Contrat de Performance Énergétique (CPE), simulation thermique dynamique...
- accompagnement à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique
- accompagnements de projets : appui à la réalisation de programmes, au choix d'une maîtrise d'œuvre, à la rédaction de CCTP, à la relecture des dossiers rédigés par les maîtrises d'œuvre, conseils pendant le chantier, aide à la réception, appui à la recherche de financements,
- prestations techniques : thermographie, enregistrement de températures, courbes de charges...
- suivis des installations : consommations/productions par poste, de bâtiments complexes ou d'installation d'énergie renouvelable. Un devis sera transmis à la commune à chaque accompagnement demandé.

Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

- appui sur l'éligibilité des opérations,
- veille réglementaire,
- montage des dossiers et archivage des pièces justificatives,
- dépôt des dossiers auprès du Pôle National des CEE (PNCEE),
- valorisation financière.

Les CEE sont ensuite vendus par le SIGERLy à un obligé ou un courtier. La valorisation financière est reversée à la commune à l'euro prêt pour les travaux qu'elle a réalisés.

La Ville s'engage à fournir toute information et collaboration nécessaires mener à bien les missions confiées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux activités de «Conseil en Énergie Partagé» du SIGERLy pour le service de niveau 3 ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**